L'ex-prêtre Bernard Preynat incarcéré

Il avait été condamné à cinq ans de prison ferme pour des agressions sexuelles sur de jeunes scouts. Il a été incarcéré hier.

Le 16 mars 2020, l'ex-prêtre Bernard Preynat avait été condamné à cinq ans de prison ferme pour des agressions sexuelles commises sur dix jeunes scouts, entre 1971 et 1991. Il était alors vicaire de la paroisse Saint-Luc à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône) et avait encadré un groupe de scouts durant vingt ans. Sa condamnation – Il a renoncé à faire appel — concernait des faits non prescrits.

Mais lors de l'audience, à Lyon, le religieux avait reconnu avoir abusé sexuellement de centaines d'autres jeunes : « Oui, cela arrivait presque tous les week-ends. Il pouvait y avoir un ou deux enfants à chaque fois », avait-il admis. Un des avocats des parties civiles avait estimé le nombre d'agressions entre 3 000 et 4 000.

Évoquant des raisons de santé, ce prêtre, âgé aujourd'hui de 76 ans, avait demandé une suspension de sa peine. Cette demière a été rejetée le 25 octobre par le tribunal de l'application des peines.

À la suite d'une expertise, son état de santé « n'apparaissait pas durablement incompatible avec son placement en détention », note le parquet de Saint-Étienne. Ce dernier a donc ordonné, hier, aux policiers, d'aller arrêter l'ex-prêtre qui a été



Bernard Preynat, en 2020.

PHOTO: PHUPPE DESMAZES, AFP

rendu à la vie la la que en 2019, à l'issue de son procès canonique. Il a été incarcéré à la maison d'arrêt de La Talaudière (Loire).

« L'état de santé de Bernard Preynat est très préoccupant. Il faut qu'un avis médical ait lieu, ce qui sera fait car il va voir un médecin en arrivant en prison. Soit son état de santé est compatible avec une incarcération, soit il ne l'est pas et ce sera une autre étape », a indiqué son avocat, Me Frédéric Doyez.

O.F. A8, 11, 21 Pierrick BAUDAIS.